

## Cas pratique Droit administratif

Par **simon1999**, le **02/11/2017 à 16:59**

Votre premier client, Monsieur A, a été puni d'un an d'emprisonnement et se trouve actuellement détenu à la maison d'arrêt de Corbas. La semaine du 16 octobre 2017, il a participé à un soulèvement avec plusieurs autres détenus et prévenus. En colère, ils ont voulu dénoncer les conditions d'hygiène de la prison, qu'ils trouvent déplorables, notamment à raison de la présence de nombreux rats et cafards. A cette occasion, des dégradations matérielles ont été commises. Dès le lendemain, toutes les personnes détenues ou prévenues à la maison d'arrêt de Corbas qui étaient présentes au moment du «soulèvement» ont été sanctionnées par la commission disciplinaire, y compris celles qui n'y ont pourtant pas participé. Il n'y a eu aucune procédure disciplinaire distincte et la commission a prononcé une sanction d'une semaine d'encellulement disciplinaire. Monsieur A sait bien que les punitions collectives sont interdites: cette interdiction trouvant sa source notamment dans l'article 8 de la DDHC de 1789, le Conseil constitutionnel en déduit un principe d'individualisation des peines. Il souhaite donc que la décision de sanction disciplinaire soit annulée. S'il a formé un recours hiérarchique auprès du directeur des services pénitentiaires de la région, celui-ci a été rejeté, par une décision en date du 26 octobre.

Devant quel juge Monsieur A doit-il se tourner? Dans ces conditions, la DDHC et la jurisprudence du Conseil constitutionnel vous semblent-elles invocables?

En imaginant que la même sanction ait été adoptée sur le fondement d'une loi (fictive), Monsieur A. pourrait

-il toujours invoquer la DDHC?

Comment devrait-il procéder pour obtenir gain de cause

?

Les questions au dessus sont pour m'éclairer mais je me perd un peu.. J'y passe du temps dessus mais je n'arrive pas à le faire ..

Par **LouisDD**, le **02/11/2017 à 19:12**

Salut

Rassemblement de vos deux messages.

Et suppression du HELP.

Pitié pensez à nous, Quand je vois un HELP ou aidez moi dans les titres je les vois en gras police 200 sous et surligné, avec des flèches clignotants en direction du sujet... Ça pique les yeux !

Et en plus ça reste pas puisqu'on les enlève...

A plus

Par **simon1999**, le **03/11/2017 à 13:50**

Désolé pour le "h".. je ne savais pas..

Personne peut m'aider pour mon cas pratique ducoup ??